



Dette contracter par mon ex femme

Par **hecquet**, le 19/05/2008 à 14:28

je suis divorcé depuis 2a j'ai pris a ma charge toute les dettes contracté par mon ex femme.a mon depart mon ex femme et rester dans le logement que nous avons en commun et qui etait une location,le proprietaire sachant que j'etait separe de mon ex femme a continuer a la laisser dans le logement bien qu'elle ne payé plus les loyers et cela pendant plus de 3ans.le proprietaire se retourne contre moi pour payé la dette de loyer qui séleve a 14000euros que doit je faire?je ne vais tout de meme pas payé une dette que je n'est pas contracté? j'espere avoir une réponse de votre par et vous en remercie a l'avance. mr duvivier marc henri

Par **Marion2**, le 19/05/2008 à 18:03

Aviez-vous informé le propriétaire de votre départ de l'appartement par lettre recommandée A/R afin qu'il établisse un bail au nom exclusif de votre ex-épouse ?
Parce que si le bail est encore aux deux noms, vous risquez d'avoir des difficultés à vous en sortir

Par **hecquet**, le 19/05/2008 à 20:29

merci de votre réponse.non cela a etait fait oralement mais il y a quand meme le jugement de séparation qui stipule que je n'abité plus dans cette maison puisque mon ex femme etait suivie par des assistantes sociales apres notre séparation.depuis 4a j'ai payé toute les dettes qu'elle avait fait mais celle ci ne me concerne pas je n'etait plus dans cette maison le proprietaire sachant qu'elle ne payé pas ces loyers pourquoi a t-il accepté de la laisser dans le logement pendant 3 ans sans rien dire ni faire.et maintenant on se retourne contre moi sachant que j'ai

des revenus.

Par **Marion2**, le **19/05/2008 à 23:13**

Ce qui me dérange beaucoup, c'est que même stipulé dans le jugement de séparation, dans la mesure où vous n'étiez pas divorcé, vous aviez des problèmes, dans la mesure où le bail était encore aux 2 noms.
Je pense que vous avez tout intérêt à voir un conseiller juridique (il y a des permanences gratuites dans votre commune - contactez votre mairie).
Avez-vous des enfants, si oui, est-ce la maman qui en a la garde ?
Si vraiment vous n'arrivez pas à trouver une solution à l'amiable avec le propriétaire du logement, il vous faudra très certainement déposer une plainte à l'encontre de votre ex-épouse.
Voyez un conseiller juridique avant ou consultez un avocat, mais soyez très rapide dans votre démarche .
Bonne chance à vous.

Par **hecquet**, le **20/05/2008 à 07:47**

oui 2 enfants un weekend sur 2 plus les vacances je verse une pension alimentaire est ce depuis 4ans c'est mon ex femme qui en a la garde.mon ex femme travaille l'homme avec qui elle vie depuis 2ans et avec qui elle dois se marié dans 2 mois travaille egalemt il on donc des revenu est c'est toujour moi qui est payé c'est dettes et sa le jour meme de notre séparation.elle peu donc assumer le remboursement de sa dette de loyer car elle na jamais participe dans quoi que se sois a aucun remboursement elle c'est toujour fait passer vivant seul est sans revenu avec pour seul argent le rmi alors qu'elle vie et vivais avec quelqu'un j'ai deja pris un avocat sa fait 3fois que l'audience est repoussé mon avocat me dit que c'est surement moi qui vais payer sa dette a se jour j'ai deja remboursé pour les dettes de madame plus de 1000euros est c'est encore moi qui vais devoirs payé cette fois si ou est la logique il se son acheter un quatre quatre une maison que mr a revendu il vive dans le luxe est moi je suis chauffeur routier je passe mon temp sur les routes pour l'argent que je gagne le donner pour ces dettes dans se cas autant arreter de travailler depuis 4a je ne peu rien envisagé dans ma vie sentimental faire aucun projet il y a vraiment des loi a revoir.merci de votre soutien est de votre reponse a mais question

Par **Marion2**, le **20/05/2008 à 18:48**

Envoyez une lettre recommandée A/R au propriétaire de l'appartement de votre ex-épouse, en lui indiquant que vous n'êtes pas concerné par cette dette, et joignez lui copie du jugement où est signalée la séparation.
Bon courage à vous